

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

## CIRCULAIRE N° 995 /DU 20 JUNE 2000

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Agrément en qualité d'importateurs  
de produits de pêche frais, réfrigérés  
ou congelés au titre de l'année 2000.

Réf. : Lettre n° 251/MC/DCE/FA-KAT  
du 22 mai 2000.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service, la liste additive des personnes physiques ou morales agréées en qualité d'importateurs de viandes et produits de charcuterie et/ou de produits de pêche, frais, réfrigérés ou congelés, au titre de l'année 2000.

Ce sont :

- Madame BAYORO OZOUA ASSOKO Simone
- Monsieur MANTIA NATOH (Azur - Froid)

Je rappelle que les agréments au titre de l'année 1999 sont caducs.

Ampliations :

- MEF/CAB
- MPDI
- FNIS-CI
- Synd.Transit s/c SAGA-CI
- Synd. National Transit s/c GOLF Transit
- Toutes Directions Douane



K. KOSSERE